



SP SARCELLES  
03.10.17

Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 JUIN 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-61

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

**7 - Signature d'un marché public complémentaire avec le titulaire, concernant le marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois à GONESSE - Lot n° 1 : Terrassement, voirie ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers (Opération n° 484 C)**

Date de la convocation : le 21 juin 2017,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Marcel BOYER - Délégué Titulaire de la commune d'ÉCOUEN

**Présents : 48**

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude ROUYER (Commune d'Attainville), Jean-Claude LAINÉ et Claude BOUYSSOU (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Joëlle POTIER et Michel LACOUX (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (commune de BOUQUEVAL), Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Montmorency), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Luc VILLERMIN et Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Daniel LOTAUT (Commune de Garges-lès-Gonesse), Christian CAURO (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Geneviève RAISIN (Commune de Montsout), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON et Brigitte CARDOT (Commune de Puiseux-en-France), Serge DRAGO (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), Alain GOLETTA (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Léon ÉDART et Maurice BONNARD (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 2**

Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsout), à Geneviève RAISIN (Commune de Montsout)  
Lionel LECUYER (Commune de Vémars), à Alain GOLETTA (Commune de Vémars)

**Présents sans droit de vote : 2**

Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville)  
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz)

# GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

7 - Signature d'un marché public complémentaire avec le titulaire, concernant le marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois à GONESSE - Lot n° 1 : Terrassement, voirie ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers (Opération n°484 C).

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Le SIAH a attribué le marché public cité en objet à l'entreprise SNC URANO le 6 juin 2016. Le lot n° 1 a pour objet le terrassement, voirie ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers.

Le SIAH, en concertation avec la commune de GONESSE, a décidé d'intégrer le bassin de dépollution des eaux pluviales de la ZAC Entrée Sud et le bassin de rétention privé reprenant une partie des eaux pluviales de Leroy Merlin.

Cette décision a été prise suite aux nombreux dysfonctionnements observés tant d'un point de vue de leur fonctionnement hydraulique qui se traduit par une incapacité de ces bassins à assurer leur rôle de dépollution et de rétention des eaux, que paysager. Ces désordres n'étaient ni connus ni signalés au moment du lancement de l'opération. Ces travaux complémentaires nécessaires ont donc un caractère imprévu par rapport au marché public initial.

Il s'agit des modifications suivantes : La démolition du bassin de dépollution de la ZAC Entrée Sud et du bassin des eaux pluviales de Leroy Merlin ; La création d'un ouvrage unique de protection contre les sables, les flottants et les hydrocarbures libres en regroupant les eaux pluviales de Leroy Merlin et celles du reste de la ZAC Entrée Sud pour les petites pluies et les pluies Intermédiaires Jusqu'à 6 mois ; La réalisation d'un bassin unique de décantation paysagé élargi aux deux bassins et donc complétant celui préconisé dans l'arrêté n°2014/12058 afin d'obtenir un abattement élevé de la pollution et de garantir un traitement de finition par filtration ; L'utilisation du volume disponible du bassin du Vignois prévus à cet effet, pour le stockage complémentaire pour l'écrêtement de la cinquantennale.

La commission d'appel d'offres, réunie le 29 mai 2017, a donné un avis favorable à la passation de ce marché complémentaire.

Les crédits seront prévus au budget GÉMAPI, chapitre 23, article 2315.

Le montant total des travaux complémentaires s'élève à 432 923,20 € HT.

Il est précisé que la réalisation du bassin de dépollution a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau menée dans le cadre d'une procédure conjointe en 2004 entre l'aménageur, la SCI du Parc en Barrois, et le SIAH qui, a été autorisé à réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales liés à la création de la ZAC Entrée Sud.

À ce sujet, le Comité Syndical du 7 décembre 2016 a délibéré pour autoriser le Président du SIAH à demander auprès du service Instructeur le transfert de l'arrêté portant autorisation au titre de la Loi sur l'Eau de la SCI du Parc en Barrois, au SIAH.

7 - Signature d'un marché public complémentaire avec le titulaire, concernant le marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois à GONESSE - Lot n° 1 : Terrassement, voirie ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers (Opération n° 484 C).

*CECI EXPOSÉ*

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux Marchés Publics,

**Vu** les pièces de la consultation relatives au marché complémentaire pour les travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois à GONESSE, lot n° 1 : terrassement, voirie ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers (Opération n° 484),

**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 29 mai 2017,

**Considérant** l'estimation du projet du marché public complémentaire,

**Considérant** la nécessité pour le SIAH de signer le marché public complémentaire ayant pour objet d'intégrer les bassins de retenue de la ZAC Entrée Sud de GONESSE, dans le cadre d'un projet cohérent aux plans qualitatif et hydraulique,

**LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** le marché complémentaire relatif aux travaux d'aménagement de lutte contre les inondations et de valorisation du milieu naturel du secteur du Vignois à GONESSE, lot n° 1 : terrassement, voirie ouvrages hydrauliques, maçonnerie et divers,
- 2- Prend acte** que le montant total des travaux complémentaires s'élève à 432 923,20 € HT,
- 3- Prend acte** que les crédits seront prévus au budget GÉMAPI, chapitre 23, article 2315,
- 4- Et autorise** le Président à signer le marché public complémentaire, ainsi que tous les actes relatifs à la signature de ce marché complémentaire.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 juin 2017

Guy MESSAGER,



Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité et affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.